

Conseil communal de Lausanne

Type d'initiative :	Interpellation
Titre :	Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ?
Initiante :	Anne-Françoise Decollogny et consorts

Préambule

Le 11 juin 2018 vers 23 heures, un orage s'abattait sur Lausanne et déversait sur la ville 41 mm d'eau en 10 minutes. Au total, ce furent quelque 65 mm d'eau qui tombèrent durant tout l'épisode. Lausanne, nous dit un spécialiste de MétéoSuisse¹, a sans doute battu un record national de pluie. Les pentes de la ville ont évidemment favorisé l'accumulation d'eau lorsque celle-ci arrivait... en-bas. La prééminence très forte du bitume en ville explique également pour une part les dégâts qui résultent de fortes pluies, puisque l'eau ne peut être absorbée par le sol.

Et ces trombes d'eau se sont accompagnées de coulées de boue, de chutes d'arbres et d'amoncellements de déchets. Des rues ont dû être fermées à la circulation et de nombreuses infrastructures ont été mises à mal: à la gare de Lausanne, dans les passages souterrains et les stations de métro, dans des commerces et des écoles. Et évidemment dans les sous-sols, avec les dégâts concomitants sur des marchandises en stocks, des archives, notamment. Des installations techniques ont été mises hors service, telles que les ascenseurs, les installations électriques et informatiques. De nombreuses installations ont été en panne durant plusieurs mois rendant les déplacements difficiles à Lausanne. Et en particulier pour les voyageurs locaux ou touristes, ainsi que pour les personnes handicapées.

L'ECA² indique un montant de plus de 30 millions de dégâts qu'il devra prendre à sa charge.

Un des principaux points relevés par l'ECA est la nécessité d'entretenir et de nettoyer le système de drainage et d'évacuation des eaux et de protéger les installations vulnérables pour parer à la répétition de semblable catastrophe dite naturelle.

Cet événement est-il exceptionnel ou est-il lié au dérèglement climatique ? On optera pour la seconde explication, puisque depuis quelques années, ce type de catastrophe naturelle est de plus en plus fréquent (on se rappelle Brigue, Gondo notamment). Il y a donc de plus grandes probabilités que l'événement se répète. Ce que confirment les spécialistes du climat et de la météorologie.

Selon les « scénarios climatiques pour la Suisse³, les épisodes de fortes pluies pourraient être plus fréquents et la probabilité liée aux risques d'inondation est importante. A Zürich, les inondations sont le principal risque naturel qui menace la ville, selon les experts. Les dommages qu'elles pourraient causer ont été estimés à 6.7 milliards de francs. Pour protéger la ville, l'EPFZ développe un tunnel qui reliera la Sihl au lac de Zürich et sera construit en 2024⁴.

¹ 24 Heures du 12.06.2018.

² ECA-infos, janvier 2019. Lausanne, juin 2018 – L'ECA au cœur des événements.

³ NCCS 2018 : CH 2018 Scénarios climatiques pour la Suisse. National Center for Climate Services, Zürich. P. 8-9. En particulier « L'augmentation des événements de précipitations extrêmes peut engendrer des coûts considérables... Les infrastructures comme les ouvrages de protection contre les crues et les canalisations devront être donc dimensionnées en conséquence. »

⁴ Heidi.News du 27 mars 2019, citant un article de la NZZ.

Conseil communal de Lausanne

Questions :

1. La Ville a-t-elle pris en compte les « scénarios climatiques » pour la Suisse (2018), en particulier s'agissant des risques d'inondation ? A-t-elle calculé (ou fait calculer) le risque d'inondations par des spécialistes, leur fréquence, leur intensité et les dommages qui en résulteraient ? et si non, a-t-elle l'intention de faire procéder à de telles analyses ?
2. A-t-elle, en particulier, développé un modèle topographique qui prenne en compte les risques de fortes pluies et donc d'accumulation d'eau, tenant compte de la topographie particulière de la ville et de ses fortes pentes ?

Si la réponse est non aux questions ci-dessus :

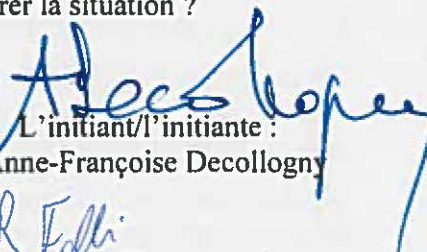
3. La Municipalité a-t-elle prévu de prendre des mesures supplémentaires ou nouvelles pour mieux faire face à une éventuelle survenue de nouveaux épisodes de pluies diluviennes (plus grande perméabilité des sols, amélioration des systèmes de drainage ou d'écoulement) ?
4. L'ECA mentionne qu'il a créé un « Fonds d'encouragement à la prévention des dommages provoqués par les éléments naturels », la Municipalité est-elle concernée par ce fonds et, le cas échéant, s'y est-elle intéressée ? Si oui, de quelle manière ?
5. Le système d'évacuation des eaux, notamment les grilles et canaux d'évacuation, est-il considéré comme suffisant et adéquat et est-il régulièrement entretenu ?
6. La Municipalité a-t-elle établi un bilan des lieux les plus problématiques en terme d'évacuation d'eau et si oui, comment entend-elle améliorer la situation ?


D'avance nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

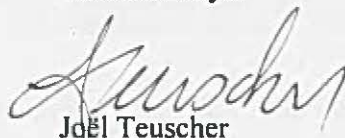
Lausanne, le 8 avril 2019


Aude Billard


Vincent Brayer


L'initiant/l'initiante :
Anne-Françoise Decollogny


Benoît Gaillard


Joël Teuscher


Romain Felli


Arnaud Thiery

Pour FAG


Johann Dupuis